

Domaine Privé - 9<sup>e</sup> Tranche.

I.P. 322.

Douai.

5<sup>e</sup> Ann.

annuaire

Maisons, 58 / 60 Rue de l'Abbaye des Prés.

Douai - 58 / 60 Rue de l'Abbaye des Prés - I.P. 322.

S.N.C.F.

Compte R.G.B.C.T. : 6.110.041

MM

Région NORD

Voie et Bâtiments

Commune de DOUAI

5<sup>e</sup> Arrondissement

Immeuble, sis 58 et 60 rue de l'Abbaye des Prés (ex IP 322)

9<sup>th</sup>

Relevé des dépenses de remise en état des dommages de guerre.

Désignation des pièces	Nature des travaux et fournitures	Montant des dépenses
Cde 1393 du 12/10/44 Entreprise GOGUILLO	Travaux de plâtrerie - Réfection des enduits.....	3.810.-
Cde 1396 du 12/10/44 Entreprise WARGNY-DEROME	Fourniture de verre à vitre .....	431.-
Cde 117 du 7/10/44 Entreprise DECAILLON	Fourniture d'ardoises .....	200.-
Feuilles de répartition d'Octobre 1944	Main-d'œuvre S.N.C.F. pour travaux de couverture, maçonnerie et menuiserie	11.439.-
Bulletins V.1199 n°s 7 et 8 d'Août 51	Fourniture de peinture blanche et de papier peint.....	5.760.-
Feuille de répartition de Février 1951.	Main-d'œuvre S.N.C.F. pour remise en état .....	3.204.-
		24.844.-

Le présent relevé s'élevant à la somme de VINGT QUATRE  
MILLE HUIT CENT QUARANTE QUATRE Francs est certifié exact et  
conforme aux écritures de la S.N.C.F. (Région du Nord), par  
l'Inspecteur Principal, Chef de la Subdivision de la Compta-  
bilité VB soussigné, qui certifie en outre que les factures  
relatives aux commandes mentionnées dans le présent relevé  
ont été acquittées à ce jour aux Entrepreneurs intéressés.

Paris, le 27 Septembre 1951.

*Amour*

S.C.F.

on NORD

et Bâtiments

Arrondissement

Commune de DOUAI

Immeuble, sis 58 et 60 rue de l'Abbaye des Près (ex IP 322)

Relevé des dépenses de remise en état des dommages de guerre.

Désignation des pièces	Nature des travaux et fournitures	Montant des dépenses
Cde 1393 du 12/10/44 Entreprise GOGUILLO	Travaux de plâtrerie - Réfection des enduits.....	3.810.-
Cde 1396 du 12/10/44 Entreprise WARGNY-DEROME	Fourniture de verre à vitre .....	431.-
Cde 117 du 7/10/44 Entreprise DECAILLON	Fourniture d'ardoises .....	200.-
Feuilles de répartition d'Octobre 1944	Main-d'œuvre S.N.C.F. pour travaux de couverture, maçonnerie et menuiserie	11.439.-
Bulletins V.1199 n°s 7 et 8 d'Août 51	Fourniture de peinture blanche et de papier peint.....	5.760.-
Feuille de répartition de Février 1959.	Main-d'œuvre S.N.C.F. pour remise en état .....	3.204.-
		24.844.-

Le présent relevé s'élevant à la somme de VINGT QUATRE  
MILLE HUIT CENT QUARANTE QUATRE Francs est certifié exact et  
conforme aux écritures de la S.N.C.F. (Région du Nord), par  
l'Inspecteur Principal, Chef de la Subdivision de la Compta-  
bilité VB soussigné, qui certifie en outre que les factures  
relatives aux commandes mentionnées dans le présent relevé  
ont été acquittées à ce jour aux Entrepreneurs intéressés.

Paris, le 24 Septembre 1951.

*Amédée*

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU NORD

27, Avenue Bosquet à PARIS (7°)

-:-:-:-:-

*TP 322*

ETAT des dépenses consécutives aux dommages de guerre  
subis par les immeubles situés à DOUAI, Rue de l'Abbaye  
des Prés, N° 58/60.

Constat des dommages

I945 - Actes de Me BREHON Albert Huissier  
à DOUAI ..... 300

Travaux

I946 - Débit S.N.C.F. (Décembre) ..... I9.253,40

I9.553,40

=====

Pièces jointes

Deux procès-verbaux de constat

Un récépissé de la déclaration de sinistre enregistrée au M.R.U. sous le N° 52.018 H.

✓

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MINISTÈRE  
DE LA RECONSTRUCTION  
ET DE L'URBANISME.

N° 52018 H

(À porter par le service.)

7

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

d'une déclaration de sinistre d'un immeuble d'habitation (1).

Nom du propriétaire : COMPAGNIE DU CHEMIN  
DE FER DU NORD

Prénoms :

Immeuble sis rue L'Abbaye des Prés, 58  
à DONAT (dépt de Nord 60).

(1) La qualification d'immeuble d'habitation résulte de la déclaration produite; elle n'engage pas l'Administration quant aux textes applicables à l'immeuble.

Le délégué départemental  
du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme,



Exonéré de Timbre et  
d'Enregistrement  
Loi du 7-10-1942  
Art. 40

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

PROCES VERBAL DE CONSTAT.  
=====

Ville de Douai le 18 AVR 1945  
Argout.

*H. Hénon*

L'an mil neuf cent quarante cinq, le seiz avril

A la requête de La Compagnie des Chemin de fer  
du Nord dont le siège social est à PARIS, Avenue  
Bosquet n°27, poursuite et diligence de son ~~Rixen~~  
~~xxxx~~ Président, Directeur Général, en exercice  
audit siège, lequel m'a exposé:

Que par suite du bombardement aérien du 11 Août  
1944, l'immeuble dont la Compagnie est propriétaire  
avait été fortement endommagé.

C'est pourquoi:

je Albert BREHON, Huissier près la Tribunal  
Civil de première instance de Douai demeurant  
à Douai 11<sup>e</sup>, Rue du Gouvernement soussigné

Me suis transporté à Douai, 58 rue de l'Abbaye  
des Près et j'ai constaté ce qui suit:

TOITURE: La couverture en ardoise est boulversée  
et à remanier sous une surface de 65 mètres carré  
environ.

De nombreuses ardoises sont à remplacer (environ  
125).

Le chéneau est à réparer.

La souche de cheminée est à réparer.

Faitage en zinc est à remplacer sur une longueur  
environ de 5 mètres.

GRENIER: 1 carreau est cassé au chassis sur le  
toit.

CHAMBRE A COUCHER SUR RUE: Le plafond lézardé est  
à réparer.

CHAMBRE A COUCHER SUR COUR: Une fenêtre est à rem-  
placer 170 x 110?

De la vitrerie est cassée soit 6 carreaux d'une  
surface de 2 mètres carrés environ.

GAGE D'ESCALIER: Une vitre est cassée au lanternneau

SALLE A MANGER: Une fenêtre de 240 x 115 est à  
réparer.

*JP 32*

De la vitrerie est cassée sur une surface de 3 mètres carrés environ.

CUISINE: La toiture en fibro-ciment est à réparer sur une surface de 4 mètres carré environ.

Des trous sont à boucher.

La vitrerie est cassée aux portes et aux fenêtres soit sur une surface de 4 m<sup>2</sup> environ.

VERANDA: La vitrerie est cassée sur 6 carreaux de 225 x 033.

CLOTURE: La clôture en planches jointives de 2 m de haut est détruite et à remplacer sur une longueur environ de 15 mètres.

FAÇADE: Des raccords d'enduit dont à refaire et la peinture est à remplacer.

MURS: les raccords de peintures sont à refaire, les papiers peints sont à remplacer.

De tout quoi j'ai dressé le présent procès verbal de constat pour servir et valoir à ma requérante tout ce que de droit.

Cout: Cest cinq cent francs.

Compt  
Pr. 50  
Vte 100  
150.-

Mandat N° 7056  
du 11 Mars 1947

Exonéré de Timbre et  
d'Enregistrement  
Loi du 7-10-1942  
Art.40

PROCES VERBAL DE CONSTAT.

Verso-Douai le 26 AVR 1945  
Rep. gratis.

L'an mil neuf cent quarante cinq, le seize avril,

A la requête de la Compagnie des Chemins de Fer du Nord, dont le siège social est à Paris, AVENUE Bosquet n°28, poursuites et diligences de son Président, Directeur Général en exercice audit siège legal m'a exposé:

JP 332  
~~Que par suite du bombardement aérien du 11 Août 1944, l'immeuble dont la compagnie est propriétaire avait été fortement endommagé.~~

C'est pourquoi:

M. Albert BREHON, Huissier près la Tribunal

Civil de première instance de Douai demeurant  
à Douai 11<sup>e</sup>, Rue du Gouvernement, tenu signé

Me suis transporté à Douai, 68 rue de l'Abbaye des près et j'ai constaté ce qui suit:

TOITURE: La couverture en ardoises est boulversée, à remanier sur une surface environ de 64 m<sup>2</sup>. De nombreuses ardoises sont à remplacer (environ 125). Le chéneau est à réparer. Le faîte en zinc est à remplacer sur une longueur de 5 m environ.

GRENIER: Trois carreaux sont cassés au chassis sur le toit.

MANSARDE: Le plafond est à refaire sur une surface de 4 m<sup>2</sup> environ. L'enduit du mur est à réfection sur une surface de 2 m<sup>2</sup> environ.

CAGE D'ESCALIER: Le plafond est à refaire sur une surface de 8 m<sup>2</sup> environ. La vitrerie du lanterneau est cassée soit environ 1 m<sup>2</sup>. L'enduit du mur est à réfection sur une surface de 8 m<sup>2</sup> environ.

CUISINE: La toiture en fibro est à réparer sur une surface de 2 m<sup>2</sup> environ. De nombreux trous sont à reboucher. La cheminée en boisseaux de terre cuite est à recel-

ler sur une hauteur de 5 m environ, le boisseau est cassé.

Le plafond en platre est tombé, est à refaire, sur une surface de 9 m<sup>2</sup> environ.

Le mur est à réfection sur une surface de 6 m<sup>2</sup> environ.

Les portes de placards sont à réparer ainsi que la porte de la cuisine,

Trois carreaux sont cassés à la porte de cuisine. Le bâti de l'armoire sous l'évier est à recoller.

SALLE A MANGER: La cloison vitrée est endommagée montants et traverses sont cassés, petits bois à remplacer soit sur une surface de 9 m<sup>2</sup> 50.

Huit carreaux en verre marguerite sont cassés soit une surface de 3 m<sup>2</sup>.

Une fenêtre est à réparer de 238 x 110.

De la vitrerie est à remplacer soit sur une surface de 2 m<sup>2</sup> 50 environ.

De la quincaillerie est à réviser.

VERANDA: Six carreaux de 225 x 038 en verre marqué sont cassés.

ANNEXE: ANNEXES: La couverture en fibro de 6 m<sup>2</sup> est à remplacer.

Le solin est à refaire sur une longueur de 15 m environ.

Le dallage en ciment de la cour est à refaire sur une surface de 12 m<sup>2</sup>.

FACADE: Des raccords d'enduit sont à refaire, la peinture est à remettre. La porte d'entrée est à réparer.

DIVERS: Des raccords de peinture et de papiers peints sont à refaire dans la cage d'escalier. Il y a lieu de prévoir la remise en état de l'éclairage dans la cuisine.

DECLARATIONS: Ces dégats sont dus à l'éclatement de plusieurs bombes tombées dans le voisinage immédiat de l'immeuble.

De tout quoi j'ai dressé le présent procès verbal de constat pour servir et valoir à ma requérante tout ce que de droit.

Cout: Cinq mille francs

Timbre

Cout  
PV. 50.00  
Vte. 100.00 / 150.00

Mandat N° 7056  
du 4 Mars 1947

